

la population se groupa sur les marches du péristyle, devant l'entrée principale de l'église. Officiellement invité noble Pierre Verd, « avocat en parlement et ez-cours de Forest, juge vice-gérant de la Prévôté et Chatellenie royale de Donzy », présidait, assisté de M. Barthélemy Delorme, notaire royal, faisant fonction de substitut du procureur du roi dans la même juridiction, et de Jean-François Rousset, aussi notaire royal, en résidence à Panissières. On commença par la lecture de l'ordonnance en vertu de laquelle la communauté des habitants avait été réunie (5) et M. Parisis, appuyé par Maurice Garel, fabricien luminier et de tous ses partisans le plus dévoué et le plus notable, prit la parole. Il exposa ce qui avait été fait et comment, pour la décoration de la maison de Dieu, la démolition du chœur, du clocher et de la sacristie avait été décidée ; leur reconstruction était à présent achevée ; il ne restait que le couvert seul à placer. Si l'on avait jugé à propos de renverser une ancienne halle, « prête à ébouler », c'est qu'elle produisait un très vilain effet ; elle gênait les processions, elle servait de refuge durant les offices et le public y tenait d'indécentes conversations. Les matériaux du reste n'en seront pas perdus ; ils seront utilisés pour la toiture du

---

(5) « Soit communiqué à la communauté des habitants de la paroisse d'Essertines dont l'assemblée sera convoquée en la forme ordinaire à l'effet de délibérer sur la présente requête pour la délibération, prise dans ladite assemblée, à laquelle seront invités les juge et procureur fiscal de ladite paroisse, rapportée et être ensuite ordonnée par M. l'Intendant ce qu'il appartiendra.

A Lyon, le 2 décembre 1760.

DE FLESSELLES, *subdélégué général*.

Pour l'absence de M. l'Intendant. »